



Changement de matériaux pour terrasse

Par **pascale69**, le **17/04/2008** à **09:18**

bonjour,
nous avons une terrasse de 20 m² non couverte en pavés auto bloquants.
nous souhaitons remplacer les pavés auto bloquants par des dalles posées sur une chape en ciment.
doit-on faire une déclaration de travaux?
merci de votre réponse
cordialement
pascale